

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- 0052911

160327

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10332 Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEN DAOUD KHALID

Date de naissance : 22/11/76

Adresse : —

Tél. : (06) 62-12-58-58 Total des frais engagés : 931,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Rachid AÏT ALLI
Diabétologue
INPE 091163352
Angle Bd 2 Mars et Bd Meknès
Résidence Harmonia Imm A Appt 1
Tél. 05 22 50 47 06

Date de consultation : 08/05/2023

Nom et prénom du malade : BEN DAOUD KHALID Age : 48

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infection cutanée + Rhinitis allergique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 08/05/23 Le : 08/05/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/05/2023	CP	G	200,00	<p>Dr. Rachid AIT AI Diabétologue INPE 091 23352 Angle Bd 2 Mars et Bd Meknès Résidence Harmonia Imm A Appt 1 Tél. 05 22 50 47 06</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CESSON N° 05/05/1968 - Ain Chok	08/05/2023	731,40

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Dental arch diagram showing teeth numbered 1 to 8 in both upper and lower				

Dr. Rachid AIT ALI

علي ت

Omnipraticien
Diabète et Nutrition médicale
Gériatrie
Petite Chirurgie (Peau et Ongles)
Allergies et Urgences
Université Claude BERNARD - Lyon (France)
Échographie - ECG - Aerosolthérapie.

PPV 116DH40
LOT 290125
EXP 11/2024



PPV 116DH40
LOT 290125
EXP 11/2024



PPV 85DH80
LOT 290111
EXP 10/2024



Casablanca le : 08/05/2023

MR BEN DAOUD KHALID

234100

Budena 100 µg - aérosol nasal

Une pulvérisation par narine le matin pendant 3 mois.

(116,40 x 09) + 85,80

Floxam 500 mg - gélule

2 gélules, 3 fois par jour, 30 min avant les repas, pendant 10 jours.

153,180

Coccidin 250 mg - Comprimé

1 comprimé matin, midi et soir pendant 10 jours.

85,00

Coccidin - pommade

1 application, deux fois par jour pendant 8 jours.

T: 731,40

Dr. Rachid AIT ALI
Diabétologue
INPE 091163352
Angle Bd 2 Mars et Bd Meknès
Résidence Harmonia Imm A Appt 1
Tel.: 0522 50 47 06

LOT : 210569
EXP : 03/2024
PPV : 153,80 DH



Lot N°: 0665032A
FAB: 06/2022
EXP: 06/2024
PPV: 149DH00



cabinetmedicalfadl@gmail.com

0522.504.706.

ملتقى شارع 2 مارس وشارع مكناس إقامة هارمونيا عمارة 1 الطابق الأول الشقة 1 عين الشق.

Angle Bd 2 Mars et Bd Meknès Résidence Harmonia immeuble A étage 1 Appt 1 Aün Chock